

# Le Conseil de la Formation

Le Conseil de la Formation, géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire, est chargé de :

- Affecter les fonds destinés au financement de la formation des chefs d'entreprise inscrits au Répertoire des Métiers et des autres publics éligibles.
- Fixer chaque année des priorités en matière de formations à la Gestion et au Développement d'entreprise pour l'allocation des fonds et déterminer les modalités de prise en charge des actions.
- Instruire et suivre les demandes de financement déposées par les bénéficiaires, dossiers individuels ou collectifs (cas de la subrogation).



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Centre-Val de Loire  
Conseil de la Formation

## Quels publics ?



Chefs d'entreprises



Conjoints collaborateurs



Auxiliaires familiaux



Micro-entrepreneurs

## Quelles formations ?



- Formations préparatoires aux titres du secteur des Métiers (obtention d'un diplôme ou d'une certification tels que le BM, le BTM, ADEA...) et aux CAP/BP
- Formations acquisition de compétences (non-diplômantes) en Gestion, Informatique, Ressources humaines, Commercial, Langues...
- Participation au SPI (Stage préalable à l'installation)
- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et bilan de compétences

## Le fonctionnement du Conseil de la Formation

Financement d'une action de formation

Etapes préalables  
à l'intervention  
du **Conseil  
de la Formation**

1er cas  
possible



S'inscrire à une formation organisée par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale. Elle s'occupe des formalités. Le bénéficiaire ne règle qu'une contribution minimale.

2ème cas  
possible



Demander un devis auprès d'un organisme de formation puis compléter un dossier de demande de prise en charge.

1



**Envoyer votre dossier de prise en charge**

à votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale

2



**Recevoir la convention de financement signée du Conseil de la Formation**

Notification d'agrément

3



**Réaliser sa formation**



**Transmettre les justificatifs pour  
le paiement de l'aide financière**



Plus d'informations disponibles  
à l'adresse suivante :

[www.crma-centre.fr](http://www.crma-centre.fr)

> Formation

> Conseil de la formation



Documents  
téléchargeables

**Conseil de la Formation**

Elisabeth Benoit

02.38.68.02.50

e.benoit@crma-centre.fr

**28 rue du Faubourg de Bourgogne**

**45000 ORLEANS**

[www.crma-centre.fr](http://www.crma-centre.fr) > Formation > Conseil de la formation